les nierai pas davantage ce soir. J'avoue franchement que j'ai changé d'opinion sur certains sujets. À quoi lui sert donc de passer son temps à répéter ce que j'admets moi-même? Si je lui ai prouvé qu'il avait plusieurs fois changé lui-même, ce n'est pas pour l'en blâmer, mais pour lui reprocher de nier son passé afin de se trouver plus à l'aise avec le présent. (Ecoutez!)

Mais, du reste, qu'importe au pays que, lui et moi, nous ayons pensé d'une manière hier, et que nous pensions d'une autre aujourd'hui? Ce qui lui importe, c'est la question de savoir si le projet de confédération, qui nous est soumis par le gouvernement, est

bon ou mauvais. (Ecoutez!)

Celui qui affirme qu'il n'a jamais changé d'opinion sur un sujet quelconque, à mon sens, est un niais. Les besoins publics changent avec les circonstances et imposent nécessairement d'autres idées. (Ecoutez! écoutez!) On ne mange pas quand on n'a plus faim et on ne

boit pas quand on n'a plus soif!

L'hon. député a-t-il pratiqué, par exemple, au pouvoir, la doctrine qu'il promulguait sur la double majorité lorsqu'il était assis sur les banquettes de l'opposition? Lorsque la chambre était occupée à discuter une résolution qui avait pour but d'affirmer le principe de la double majorité, le président actuel du conseil s'étant levé pour dire qu'il n'aurait jamais gouverné le Haut-Canada au moyen d'une majorité Bas-Canadienne, l'hon. député d'Hochelaga se leva à son tour pour déclarer que lui non plus ne consentirait jamais à gouverner contre le gré de la majorité du Bas-Osnada. Cependant, en 1858, n'est-il pas entré dans un cabinet repoussé par la presque totalité des députés du Bas-Canada?

L'Hon. A. A. DORION—J'ai dit que lors de la formation du cabinet Brown-Dorion, j'avais dit au président du conseil (M. Brown) que je n'entreprendrais pas de faire passer dans la législature les quatre grandes mesures dont il était alors question, sans l'assentiment de la majorité des représen-

tants du Bas-Canada.

L'Hon. M. CAUCHON—Ah! oui, l'on trouve toujours une raison excellente pour garder le pouvoir quand on le tient malgré ses propres déclarations. En 1862, ne fit-il pas partie d'un gouvernement situé dans les mêmes conditions? Et, de 68 à 64, ne gouvernait-il pas le Bas-Canada avec une verge de fer adossé seulement à une infime minorité bas-canadienne?

L'Hon. A. A. DORION — La seulemesure passée en 1863, celle des écoles séparées du Haut-Canada, l'a été au moyen

d'une majorité du Bas-Canada.

L'Hon. M. CAUCHON—C'est le principe qui est ici en question, et l'hon. député ne saurait en détourner l'attention de la chambre. Si la double majorité était bonne dans un cas elle devait l'être pour tous les cas, pour la législation comme pour l'administration, mais surtout pour l'administration, qui ne peut et ne doit reposer que sur l'opinion publique. Or, l'hon. député d'Hochelags a constamment gouverné son pays malgré la majorité de ses représentants. (Écoutez! écoutez!)

Il nous a parlé des requêtes présentées à cette chambre contre le projet de confédération, mais que signifient ces requêtes? Op sait commont on a réussi à les couvrir de signatures! (Ecoutez! écoutez!) A cette occasion je citerai une anecdote qui se rapporte à l'histoire parlementaire du Haut-Canada un peu antérieure à l'Union. Un député parlait beaucoup de requêtes dans une discussion sur un projet de loi : " Des requêtes! lui répond son adversaire, je m'engage, d'ioi à quinze jours, à présenter une requête à cette chambre qui demandera que vous soyez pendu, et qui sera couverte de bonnes et valables signatures!" Le défi fut accepté et, au bout de deux semaines, la requête arrivait demanda t la pendaison de cet homme qui avait tant confiance dans la vertu des requêtes! Comment l'avait-on obtenue? En apostant dans une auberge, située à l'enfourchement de quatre chemins, un agent habile et bien instruit, lequel ne cessait de répéter aux chalands de l'auberge "Aimez-vous les bons chemins?"—" Oui." -" Eh blen | signez dono cette requête."-Tous signaient sans lire. (Ecoutez! et rires.)

C'est exactement de cette manière qu'ont été obtenues la plupart des signatures contre la confédération. A Montréal, des agents parcouraient les auberges et faisment signer tous ceux qui s'y trouvaient ou signaient pour ceux qui demeuraient dans le voisinage sans même les consulter. (Rooutez!) Aussi, avons-nous vu venir des requêtes de comtés où l'opposition n'a pas même pu trouver de candidats. Elle peut bien obtenir des signatures de cette espèce, et par ces moyens i mais ce n'est pas la l'expression de l'opinion du Bas-Canada, et ces requêtes ne font pas les élections. L'hon. député doit en savoir quelque chose, lui qui était au pouvoir lorsque